



Cap-aux-Meules, le 28 janvier 2013

L'honorable Peter Kent
Ministre de l'Environnement
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue de Wellington, 28 étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3

Monsieur le Ministre,

Cette correspondance fait suite aux rencontres qui ont été tenues aux Îles-de-la-Madeleine les 23 et 24 octobre derniers, dans le cadre des consultations publiques sur la mise à jour de l'Évaluation Environnementale Stratégique du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.

Bien que nous apprécions les efforts mis de l'avant pour rencontrer les populations côtières, nous déplorons des lacunes importantes dans ce processus consultatif. Pour les Madelinots, tout comme pour bien des habitants des provinces Atlantiques, le golfe est au cœur d'un mode de vie. Économiquement, il est la source de nos industries premières, la pêche et le tourisme et socialement, il fait partie de notre identité d'insulaire. Ce lien identitaire avec cette mer dépasse les frontières arbitraires et amène le devoir de s'interroger sur les conséquences qui peuvent découler de l'exploitation des gisements d'hydrocarbure dans le golfe.

Ainsi, nous faisant écho à la population de l'archipel, à la municipalité des Îles, à la Table de concertation sur les hydrocarbures, à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles, à Stratégie Saint-Laurent ainsi qu'à nos collègues des comités ZIP et, à plus d'une trentaine d'organisations¹ concernées par ce dossier en sollicitant le droit à de véritables activités de consultation publiques plus approfondies afin d'être en mesure de participer de façon pleine, entière et éclairée à ce processus. D'autant plus que très récemment, par l'entremise notamment du plan d'action Saint-Laurent (2011-2026), les gouvernements fédéral et provincial ont démontré clairement leur volonté à miser sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision intégrée à l'échelle du Saint-Laurent et, d'une concertation accrue entre les nombreux acteurs concernés. On cible aussi d'y implanter de nouvelles Aires Marines Protégées, qui élaborées en étroite collaboration avec les communautés concernées, favoriseront le maintien de la biodiversité et la pérennité des ressources naturelles intimement liées aux communautés riveraines.

Selon les lignes directrices sur la mise en œuvre de la directive du cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique², « *il convient de favoriser la responsabilisation et la crédibilité auprès du grand public et des parties intéressées* » et cela en considérant « *les préoccupations de ceux qui risquent le plus d'être touchés...* ». Il nous semble qu'une des premières conditions préalables est un processus consultatif qui permette une réelle participation des communautés côtières du golfe.

¹ Organisations présentes lors des rencontres du 23 et 24 octobre 2012 entre AMEC, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers et des groupes ciblés aux Îles de la Madeleine.

² Gouvernement du Canada, Évaluation environnementale stratégique, La Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010), lien : http://www.ceaa-acee.gc.ca/Content/B/3/1/B3186435-E3D0-4671-8F23-2042A82D3F8F/Directive_du_Cabinet_sur_l_evaluation_environnementale_des_projets_de_politiques_de_plans_et_de_programmes.pdf



En ce sens, il serait judicieux de démarrer une commission d'examen et de reprendre les activités consultatives en fournissant aux participants un espace de réflexion qui tienne compte des données et des informations nécessaires à alimenter des échanges constructifs.

- Démarrer une commission d'examen sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent;
- Mettre à jour, accroître et transmettre les connaissances rassemblées;
- Établir un calendrier de rencontres qui donne assez de temps à la préparation des communautés concernées;
- Offrir des informations pertinentes qui respectent la capacité critique des participants;
- Considérer objectivement chaque intervention lors du processus consultatif et intégrer l'ensemble des données ainsi recueillies afin qu'elles contribuent à des prises de décisions justes et éclairées.

Les comités ZIP³ font de l'implication citoyenne une priorité. Conséquemment, nous croyons au processus démocratique que permet une consultation publique en autant que cet exercice rende possible des échanges basés sur une connaissance adéquate et partagée des enjeux en causes.

Afin de favoriser un développement intégré du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources, nous comptons sur votre engagement afin d'impliquer les communautés côtières concernées et dépendantes de la santé de ce riche mais aussi vulnérable écosystème.

Recevez, Monsieur le ministre, nos salutations les plus cordiales.

[Redacted]
Anatole Chiasson, Président
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

Cc. :

M. Yves-François Blanchet, Ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs
M. Sean Kelly, Gestionnaire, Relations Publiques Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
M. Steve Bonnell, AMEC Environment & Infrastructure
M. Louis Charest, Président de Stratégies Saint-Laurent
M. Joël Arseneau, Président de la Table de concertation et maire des Îles-de-la-Madeleine
M. Philip Toone, Député fédéral
Mme Jeanine Richard, Députée Provinciale

³ Le comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire), a pour mission de favoriser les initiatives de protection, de conservation, de restauration et de mise en valeur du golfe Saint-Laurent, de ses affluents et de son littoral en assurant la concertation des intervenants de différents secteurs d'activités du milieu.